



FIBRES
INDUSTRIES BOIS

Septembre 2016
15MRU031



Dossier de demande d'autorisation d'exploiter le site de Cambaie à Saint-Paul (974)

Pièce 1 : Lettre de demande

SIÈGE SOCIAL
PARC DE L'ÎLE - 15/27 RUE DU PORT
92022 NANTERRE CEDEX



Région France Sud & Outre Mer
Agence Réunion
Centre d'Affaires de Savanna
Bât. A - Bureau 34
14, rue Jules Thirel
SAVANNA
97460 SAINT-PAUL



Saint-Paul, le 11 octobre 2016

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter le site de Cambaie de Fibres Industries Bois

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Monsieur Yvan Mainix, agissant en qualité de Directeur Général de la société Fibres Industries Bois, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 63 rue Henri Cornu, ZI de Cambaie à Saint-Paul (97460), ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'exploiter notre site de Cambaie situé au 63 rue Henri Cornu sur la commune de Saint-Paul.

Le site constitue actuellement une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à déclaration au titre de la rubrique 1530 (activité de stockage de bois). En lien avec la fermeture planifiée de notre établissement du Port, nous souhaitons moderniser et étendre notre activité sur le site de Cambaie :

- rapatriement de l'atelier autoclave de traitement du bois ;
- extension de la capacité de stockage de bois ;
- innovation dans le traitement et l'usinage du bois, installation d'une ligne de séchoirs basse consommation à énergie solaire, climatisation solaire des bureaux.

Du fait de ces nouvelles activités, notre établissement de Cambaie passera sous le régime de l'autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement présentées dans le tableau suivant.

N° de la rubrique	Description	Régime	Justification
2415	<p>Installations de mise en œuvre de produits de préservation du bois et matériaux dérivés</p> <p>1. La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 1 000 l (A-3)</p> <p>2. La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 200 l ou la quantité de solvants consommée étant supérieure à 25 t/an, sans que la quantité susceptible d'être présente dans l'installation soit supérieure à 1 000 l (DC)</p>	A	Volume maximal de stockage de Wolmanit CX10 et Wolsit SP : 40 000 l + 450 l, soit 40 450 l
2410	<p>Ateliers où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues</p> <p>A. Installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3610 (A-3)</p> <p>B. Autres installations que celles visées au A, la puissance de l'ensemble des machines présentes dans l'installation qui concourent au travail du bois ou matériaux combustibles analogues étant :</p> <p>1. Supérieure à 250 kW (E)</p> <p>2. Supérieure à 50 kW, mais inférieure ou égale à 250 kW (D)</p>	E	<p>Puissance maximale : 795,5 kW</p> <p>1 déligneuse (44 kW) 1 scie circulaire K3 (17 kW) 1 séchoir (220,8 kW) 2 baguetteuses (2x35=70 kW) 1 autoclave (28 kW) 1 empileur (30 kW) 2 aspirations (110+55=165 kW) 2 moulunères (55+78=133 kW) 1 scie à ruban (14,7 kW) 1 ponceuse calibreuse (7,5 kW) 1 rabot degauchisseur (5,5 kW) 1 scie à panneau, 1 plaqueuse de chants, 1 centre d'usinage CN, 1 emballeuse, 1 perceuse à colonne, divers mécanisation, 1 bras manipulateur (60 kW)</p>
4510	<p>Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 100 t (A-1)</p> <p>2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t (DC)</p>	DC	Quantité maximale de stockage de Wolmanit CX10 : 40 000 l, soit 50,8 t
1532	<p>Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public.</p> <p>Le volume susceptible d'être stocké étant :</p> <p>1. Supérieur à 50 000 m³ (A-1)</p> <p>2. Supérieur à 20 000 m³ mais inférieur ou égal à 50 000 m³ (E)</p> <p>3. Supérieur à 1 000 m³ mais inférieur ou égal à 20 000 m³ (D)</p>	D	Volume maximal stocké : 15 000 m³

Vous trouverez ci-après le dossier établi en application des dispositions du code de l'environnement, notamment de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter est constitué des pièces suivantes :

- un dossier administratif et technique de demande d'autorisation ;
- une étude d'impact ;
- une étude de dangers ;
- une notice hygiène et sécurité ;
- un résumé non technique de l'étude d'impact et un résumé non technique de l'étude de dangers ;
- un dossier de plans réglementaires ;
- un dossier comprenant des annexes.

Les plans réglementaires joints sont ceux définis à l'article R.512-6 du code de l'environnement, à savoir :

- une carte de localisation au 1/25 000^{ème} ;
- un plan des abords du projet au 1/2 500^{ème} ;
- un plan d'ensemble au 1/500^{ème} en remplacement du plan d'ensemble au 1/200^{ème}.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-6 du code de l'environnement et en raison de la taille de l'installation, je sollicite l'autorisation de joindre à notre dossier de demande un plan d'ensemble à l'échelle 1/500^{ème}, plus facile à consulter qu'un plan au 1/200^{ème}. Cette échelle ne diminue en rien le niveau d'information mais permettra au contraire une meilleure visualisation des installations et du projet dans son ensemble.

Par ailleurs, certains aménagement prévus dans le cadre de la présente demande d'autorisation sont soumis à permis de construire. Le récépissé de dépôt de demande de permis de construire fera l'objet d'un dépôt en préfecture dans un délai de 10 jours suivant le dépôt de la demande en mairie.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre haute considération.

Yvan Mainix
Directeur Général de Fibres Industries Bois

P/O David Bodelin
Directeur Général Délégué

FIBRES INDUSTRIES BOIS S.A.S

63, Rue Henri Cornu

Gambaise - 97460 SAINT PAUL

Tel : 0262 55 18 40 - Fax : 0262 55 18 41

SIRET : 415 281 401 00026

FIBRES INDUSTRIES BOIS S.A.S.

63 RUE HENRI CORNU 97460 SAINT-PAUL Tel: 0262 55 18 40 - Fax : 0262 55 18 41

RCS St Denis : B 415 281 401 - 98 B 55 Société par Actions simplifiées au Capital de 350 000 €